

RAPPORT N° 01/5-44
au Conseil Municipal

OBJET

**PRESTATIONS DE NETTOIEMENT DES RUES, TROTTOIRS,
PLACES ET PARKINGS**

DECLARATION SANS SUITE DE L'APPEL D'OFFRES
AUTORISE PAR DELIBERATION N° 00/6-65 du 20 OCTOBRE 2000

Par Délibération N° 00/6-65 en date du 20 octobre 2000, vous m'avez autorisé à lancer un Appel d'Offres pour les prestations de nettoyage des rues, trottoirs, places et parkings.

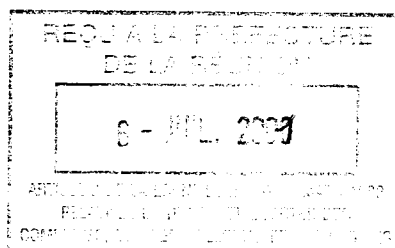
Une procédure de consultation a été lancée le 17 avril 2001 et la remise des offres fixée au 13 juin 2001.

En séance de Commission d'appel d'offres du 14 juin 2001 des remarques ont été formulées sur l'absence de délai imparti pour l'acheminement du matériel avant le démarrage effectif des prestations.

Cet oubli nécessite une modification substantielle du Cahier des Charges. Il vous est demandé de déclarer sans suite la procédure.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean-Jacques MOREL



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 01/5-44
du Conseil Municipal
en séance du mardi 26 juin 2001**

OBJET

**PRESTATIONS DE NETTOIEMENT DES RUES, TROTTOIRS,
PLACES ET PARKINGS**

**DECLARATION SANS SUITE DE L'APPEL D'OFFRES
AUTORISE PAR DELIBERATION N° 00/6-65 du 20 OCTOBRE 2000**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant qu'il y a lieu de déclarer sans suite la procédure d'Appel d'Offres lancée le 17 avril 2001 ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en sa séance du 14 juin 2001 ;

Vu la Délibération N° 00/6-65 du 20 octobre 2000 ;

Sur le RAPPORT 01/5-44 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Prononce la déclaration sans suite de l'appel d'offres autorisé par Délibération N° 00/6-65 du 20 octobre 2000.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 04 JUL. 2001

